



3 Grand'Rue
86320 PERSAC

Téléphone 05 49 48 47 15
Fax 05 49 48 44 93
Mail persac@cg86.fr

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL Jeudi 12 février 2015 à 20 h 00, à la Mairie

Sous réserve d'approbation au prochain conseil.

Étaient présents :

Régis **SIROT**, Gontrand **DELASSUS**, Isabelle **KESTEMAN**, Guy **DEGREEF**, Hélène **DEGREEF** Frédéric **FAUCHARD**, Timothy **KING**, Serge **BEGOIN**, Jean-Luc **COIFFARD**, Gilles **THOMAS**, Gaétan **HOCHART**, Christophe **REGEON**, Patricia **RAVAILLAULT**

Excusés :

Anne **LAURENT** a donné pouvoir à **Régis SIROT**
Maïlys **CHABRUN** a donné pouvoir à **Isabelle KESTEMAN**

Secrétaire de séance : Gontrand **DELASSUS**

.....

Date d'envoi des convocations : **2 février 2015.**

▷ Ordre du jour :

- Secrétariat de séance
- Approbation du compte-rendu de la séance du 12 janvier 2015

1. Lancement de l'étude ASTUS
2. Information sur les travaux du clocher
3. Point sur la collecte des ordures ménagères
4. Débroussaillage et réouverture de chemins communaux
5. Groupement de commandes électricité
6. Renouvellement du parc informatique
7. Acquisition d'un photocopieur
8. Régime indemnitaire des agents contractuels
9. Actualisation du Plan Communal de Sauvegarde
10. Lancement de l'étude pour la commission des finances
 - Tarifs communaux 2015
 - Subventions aux associations 2015
11. Acquisition du terrain « Guinet »
12. Lancement des acquisitions vallon de Fomperron par le conservatoire régional
13. Questions diverses et tour de table

Le compte rendu de la réunion du Conseil Municipal du 12 janvier 2015 à 20 h 00 est approuvé à l'unanimité.

Le Maire demande l'autorisation au conseil municipal d'ajouter le point suivant à l'ordre du jour :

- Motion pour la mise à 2x2 voies de la RN 147 / 149

Le maire propose également de reporter les points 6 et 7 au prochain conseil municipal car de nouvelles propositions ont été reçues et n'ont pas été étudiées :

Accord du conseil à l'unanimité

1/ Lancement de l'étude ASTUS portant sur l'aménagement du centre bourg

Madame Sophie AUBEGNY, urbaniste du Cabinet ASTUS a adressé sa proposition de mission relative à la réalisation d'un document regroupant l'ensemble des projets potentiels sur l'aménagement du centre bourg de Persac, afin de permettre aux élus d'élaborer un programme pluriannuel d'interventions cohérent.

Contenu de la prestation :

- Analyse des documents
- Visite des sites bâtis
- Analyse urbaine générale du bourg de Persac et mise en perspective
- Rencontre avec les élus pour le recueil des besoins et attentes
- Présentation du document final aux élus
- Proposition d'enveloppes financières par tranches travaux à réaliser

Soit une prestation d'un montant de 5.000 € HT (6.000 € TTC).

Le maire souhaite redonner vie au bourg car il constate que beaucoup de maisons sont fermées.

Accord du conseil à l'unanimité. Les crédits nécessaires seront inscrits au budget unique 2015.

Délibération

2/Information sur les travaux du clocher

La commune a renouvelé un contrat le 22 juillet 2013 de maintenance avec la Société BODET, qui engage cette dernière à assurer la vérification et l'entretien de l'installation campanaire de l'église. La société BODET signale le 28 octobre 2014 que le paratonnerre actuel n'est plus aux normes et probablement inefficace. Elle propose un devis de travaux de 11.400,00 € HT (13.680,00€ TTC).

Lors d'une séance, le conseil a suggéré d'attendre avant de se positionner et de prendre contact avec d'autres artisans afin d'obtenir d'autres devis. Il avait également suggéré de solliciter un expert et, en fonction de son avis, il sera demandé des devis supplémentaires.

Le maire informe que l'entreprise BODET a proposé de restaurer une cloche qui menace de se fendre et préconise de fermer les ouvertures du clocher dont les planchers sont abîmés par les pigeons. Elle a également constaté que la toiture du narthex est très abîmée et qu'un vasistas est cassé.

En raison de l'énumération de tous ces travaux, le conseil demande un dossier comparatif plus complet avec l'aide de la commission compétente en la matière qui pourra donner son point de vue technique et conjointement d'une rencontre avec un responsable de l'entreprise BODET.

Le maire souhaite la mise en place rapide d'une commission bâtiment, prévue le **samedi 21 février 2015 à 10h30**.

3/Point sur la collecte des ordures ménagères

Jean-Luc COIFFARD souhaiterait qu'une décision soit prise en réunion de conseil, et par avant, il y a lieu de faire un point sur ce qui a été étudié.

Le SIMER propose avant tout d'installer les containers de collecte à proximité des cités. Le conseil estime que ce n'est pas la priorité et qu'il faut d'abord solutionner le point noir « route du Breuil ». L'objectif est d'éclater ce point de collecte en plusieurs points afin d'éviter l'image d'une déchetterie.

Jean-Luc propose les dispositions mises à profit :

- Deux Containers à verre ⇒ Fontarabie et à l'intersection de la Route d'Adriers/Chemin du Fossé Pinaguet.
- Containers à ordures ménagères ⇒ Rue des Bergerons et Route de L'Isle Jourdain (sous réserve d'acquisition des terrains), et Chaveigne.

- Conteneur textile ⇒ Route d'Adriers/Chemin du Fossé Pinaguet.

Le conseil a donné son accord pour déplacer les containers à verre sur les lieux proposés puisque les emplacements existants appartiennent à la commune ainsi que celui du container textile.

En ce qui concerne les containers d'ordures ménagères, l'emplacement de Chaveigne peut se faire de suite et une autre décision sera prise pour les autres emplacements.

4/ Débroussaillage et réouverture de chemins communaux

Certains chemins communaux sont impraticables. Le maire souhaite privilégier la réouverture de ces chemins afin de développer des parcours de randonnée pédestre à déterminer sur plan.

Dans un premier temps, le maire propose la réouverture du chemin partant de la ferme de l'Epine jusqu'à la ferme de Saint-Jean.

Serges BEGOIN fait remarquer qu'actuellement les chemins de randonnée existants sont en très mauvais état et qu'un entretien serait nécessaire avant de commencer à débroussailler de nouveaux chemins.

Le maire souhaite la mise en place rapide d'une commission voirie, prévue le **mardi 10 mars 2015 à 20h00**.

Délibération de principe

5/ Groupement de commandes électricité

Le Syndicat Energies Vienne a constitué un groupement de commandes d'achat d'énergies permettant de mutualiser la mise en concurrence de la fourniture en gaz naturel et/ou en électricité des collectivités.

Chaque commune peut adhérer à ce groupement de commandes gratuit.

Accord du Conseil Municipal à l'unanimité. Délibération.

6/ Renouvellement du parc informatique

Le service administratif commence à avoir quelques soucis dus aux ordinateurs vieillissants et de moins en moins performants. Une étude est en cours pour renouveler le parc informatique de la mairie. Vienne Services propose un devis. Ce point est reporté au prochain conseil municipal

Accord du Conseil Municipal à l'unanimité.

7/ Acquisition d'un photocopieur

Une étude est en cours pour changer le photocopieur de la mairie âgé de 5 ans.

Des devis seront proposés en réunion de conseil.

Ce point est reporté au prochain conseil municipal

Accord du Conseil Municipal à l'unanimité.

8/ Régime indemnitaire des agents contractuels

Actuellement les agents contractuels ne peuvent bénéficier du régime indemnitaire. Une délibération est nécessaire pour permettre d'appliquer cette indemnité.

Accord du Conseil Municipal à l'unanimité. Délibération

9/ Actualisation du Plan Communal de Sauvegarde

La commune de Persac s'est dotée d'un Plan Communal de Sauvegarde (PCS). Ce document est en effet indispensable en cas d'incident ou d'accident majeur, l'organisation décrite dans le PCS permet d'être réactif et efficace face à des situations très diverses auxquelles toute commune peut être confrontée.

Ce document doit être actualisé. Par conséquent deux référents élus doivent être nommés.

Gontrand DELASSUS propose de s'en charger.

10/ Lancement de l'étude pour la commission des finances

Le Maire présente les tarifs communaux ainsi que les subventions aux associations qui ont été proposés l'année dernière. Il souhaite recueillir l'avis du conseil municipal pour cette nouvelle année avant de solliciter l'avis de la commission des finances. *Copie des tarifs communaux et des subventions aux associations votés en 2014.*

Seront également étudiés lors de cette commission les tarifs des tentes de plein-air.

La commission des finances est prévue le lundi 23 février à 10h00.

11/ Acquisition du terrain « Guinet »

Mickaël GUINET serait prêt à vendre à la commune des terrains accolés à son entreprise en vue du projet d'aménagement d'un parking poids lourds. Le maire fait part au conseil municipal de sa rencontre avec Mickaël GUINET.

Le maire suggère une visite sur le terrain, avant toute initiative, le samedi 14 février 2015 à 10 h 00 en compagnie de Christophe REGEON, Jean-Luc COIFFARD et Guy DEGREEF pour évaluer la possibilité d'un stationnement accessibles aux poids lourds.

12/Lancement des acquisitions vallon de Fomperron par le conservatoire régional des espaces naturels (CREN)

Dans le cadre de sa mission de préservation et de valorisation des espaces naturels de la région reconnus d'intérêt écologique, géologique ou paysager, le Conservatoire Régional d'Espaces Naturels de Poitou-Charentes mène un projet de conservation et de mise en valeur du vallon de Fomperron en partenariat avec les communes de Persac et Moussac.

Dans ce but, le Conservatoire engage des acquisitions foncières à l'amiable, par l'intermédiaire de la SAFER, sur les parcelles présentant un fort intérêt patrimonial et aux enjeux multiples (faune, flore, habitats,...) le but étant d'assurer leur préservation sur le long terme.

13/Motion pour la mise à 2x2 voies de la RN 147 / 149

Le maire indique qu'une réunion de travail s'est tenue fin janvier avec tous les maires des communes impactées par le tracé. Les services compétents du Conseil Général ont adressé à chacune des communes concernées par le tracé une proposition de délibération adoptant la motion pour la mise à 2x2 voies de la RN 147 / 149 Nantes – Poitiers – Limoge et notamment pour le pont sur la Vienne à hauteur de Lussac-les-Châteaux.

Cette motion stipule, entre autre, que cet engagement n'a de sens que si ces aménagements sont effectivement envisagés dans l'objectif d'une route express à 2x2 voies sur la totalité de l'itinéraire, de Nantes à Limoges en passant par Poitiers.

Le maire précise qu'il n'a toujours pas de certitude concernant l'aménagement de l'échangeur au niveau de Mauvillant.

Le conseil, à 10 pour et 3 abstentions, valide la motion pour la mise à 2x2 voies de la RN 147 / 149 Nantes – Poitiers – Limoges. Délibération

13/ Questions diverses et tour de table

Tour du canton JPCL

Le Maire a reçu un avis de l'association « Joyeuse Pédale Cantonale Lussacoise » proposant d'organiser une course cycliste intitulée Tour de la Communauté de Communes du Lussacois qui se déroulera le samedi 28 mars 2015 sur le territoire de la commune et de l'itinéraire emprunté. Une participation à hauteur de 600,00 € est demandée pour cette manifestation sportive afin de participer à 4 remises de prix lors de l'épreuve.

Le conseil municipal, à l'unanimité, accepte de participer à hauteur de 600,00 € pour l'organisation de cette manifestation sportive. Les crédits nécessaires seront inscrits au budget unique 2015.

Route de Grenaudière

Les ralentisseurs « Route de Grenaudière » ne sont pas conformes à ce que prévoit la réglementation, ils seront donc supprimés afin de permettre le passage de la course cycliste.

Nuit Romane

La commune a sollicité la Région Poitou-Charentes pour accueillir cet été une Nuit Romane.

Le maire informe que la candidature n'a pas été retenue en raison de l'absence d'éléments romans significatifs dans notre église.

Recensement de la population

Gontrand DELASSUS informe que le recensement est terminé, qu'il s'est bien déroulé et que le travail des agents recenseurs a été de grande qualité.

La date buttoir est au 14 février pour la collecte sur le terrain et au 26 février pour l'ensemble des actes administratifs.

La semaine restant permettra de mettre en ordre et de contrôler à nouveau l'ensemble des dossiers.

Rapport de visite de la station d'épuration

Gontrand DELASSUS donne lecture du compte rendu de la visite réalisée le 18 septembre 2014 sur la station d'épuration du Bourg et de la Crouzette.

Le fonctionnement des stations reste correct cependant quelques travaux sont à prévoir et à budgéter pour 2015.

Plan de prévention de sécurité

Gontrand DELASSUS a assisté à la commission sur l'élaboration du plan de prévention de sécurité. Ce document unique consiste à décrire tous les postes de travail (fiches de poste) afin d'évaluer leur niveau de sécurité et de prévenir les risques associés aux équipements critiques.

Collectif non à la LGV

Le maire fait part d'un mail du collectif « Non à la LGV Poitiers-Limoges », suite à une réunion d'information qui s'est tenue le 11 février 2015, propose un modèle de délibération contestant la légalité du décret N° 2015-18 du 10 janvier 2015 déclarant d'utilité publique et urgents les travaux nécessaires à la réalisation de la ligne à grande vitesse « Poitiers-Limoges » entre Iteuil (Vienne) et Le Palais-sur-Vienne (Haute-Vienne), par un recours gracieux et/ou un recours contentieux porté devant le Conseil d'Etat afin d'obtenir l'annulation ou le retrait dudit décret.

Le maire précise qu'il n'est pas d'accord sur le principe d'engager la commune pour ce recours. Vu l'importance de ce débat, le conseil décide de reporter cette concertation.

Déviations 2x2 voies de Lussac-les-Châteaux et liaison vers Montmorillon

Le maire donne lecture d'un courrier reçu de Monsieur Guillaume de RUSSE, Vice-Président du Conseil Général.

L'aménagement à 2x2 voies de la RN 147 est l'une des priorités majeures du Conseil Général, partagée par l'ensemble des Maires concernés.

Le département financera ainsi la déviation de Lussac-les-Châteaux. Cet engagement et celui de la Région devraient permettre la réalisation de cette déviation avec un viaduc sur la Vienne à 2x2 voies, condition sine qua non posée par le Conseil Général.

La ville de Montmorillon et le Pays montmorillonnais devraient pouvoir profiter de cette future jonction pour asseoir leur développement au cours des prochaines décennies.

La question de la jonction avec l'autoroute A20, qui est l'objectif final, va se poser très rapidement.

Une réunion d'information est prévue le vendredi 13 février 2015.

Conseil de développement du Pays Montmorillonnais

Fait part d'un courrier du SMPM au sujet de la réinstallation du Conseil de Développement.

Ce Conseil de Développement du Pays Montmorillonnais est constitué d'acteurs locaux, représentants de la société civile, membres d'associations culturelles et sportives. Il est également associé à nombre de réflexions menées par le Pays.

Afin de réactualiser sa composition, il est demandé à la commune d'indiquer les associations susceptibles d'en faire partie, par leur dynamisme et leur implication dans la vie locale.

Le conseil propose de communiquer les coordonnées de l'ensemble des associations de Persac au SMPM.

Tour de table

****Gilles THOMAS***

Informe qu'une subvention a été accordée par la Région pour la plantation de 30 arbres au plan d'eau communal

****Frédéric FAUCHARD***

Lors de la dernière réunion de conseil, il a été évoqué d'ouvrir le chemin partant du Chanceau jusqu'aux Prunes. Il met en garde du fait que ce chemin sera endommagé par les futurs travaux du passage de la ligne à grande vitesse.

Le maire demande d'inscrire l'étude de faisabilité de ce chemin à la prochaine commission voirie.

****Christophe ROGEON***

A reçu une réclamation d'une riveraine « route de l'Isle Jourdain ». Son entrée de garage est régulièrement inondée lors de fortes pluies. Elle précise qu'aucun piège à eau n'a été posé devant chez-elle.

Serge BEGOIN confirme qu'un piège à eau a bien été posé au-dessus de son entrée.

**Régis SIROT*

Un responsable de la carrière IRIBARREN a demandé à rencontrer le maire pour avoir son autorisation de fermer un chemin communal situé aux Aubières le temps d'exploiter la dolomie. Ce chemin serait remis en état après les travaux.

**Isabelle KESTEMAN*

Roseline SIREAU, à sa demande, ne sera plus en garderie à compter du 1^{er} mars 2015.

Un recrutement est en cours actuellement. Sont privilégiés les demandeurs d'emploi potentiellement éligibles à un contrat aidé.

La définition du nouveau poste de Roseline SIREAU est en cours d'élaboration.

Fin de séance 00h00.